



DEMANDE D'HEBERGEMENT A L'INTERNAT LE DIMANCHE SOIR

Cet accueil est exceptionnel et soumis à autorisation du chef d'établissement. L'accueil des élèves est assuré de 19h30 à 21h45. Seuls les élèves habitant sur les îles ou ne bénéficiant pas de liaison directe le lundi matin, sont autorisés à rentrer le dimanche. Toute autre demande ne sera étudiée qu'à titre exceptionnel. Il n'y a pas de repas servi et les élèves doivent prendre leurs dispositions car une fois entrés dans l'établissement, ils ne sont plus autorisés à sortir.

Je soussigné(e) ,
Père/mère/tuteur (trice) de scolarisé(e)
en classe de , demande que mon enfant puisse intégrer
l'internat dès le dimanche soir pour la raison suivante :

.....
.....
.....
.....

Veuillez indiquer votre adresse et vos coordonnées téléphoniques pour que nous puissions vous rendre réponse le plus rapidement possible :

Nom et prénom du responsable :
Adresse :
.....

Numéro de téléphone fixe :
Numéro de téléphone portable :

A le ___ / ___ /20___

Signature

Décision de l'établissement :

△ Oui

△ Non